

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2018



Procès-verbal

Rapport de présentation
Conformément à l'article L2121 alinéa 12 du CGCT

Nombre de membres
composant le Conseil
Municipal : 33
Présents à la séance :
20

L'an deux mille dix-huit, le 15 février, à vingt heures trente.

Les membres composant le conseil Municipal de la Commune de CHANTILLY, régulièrement convoqués le 9 février 2018, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Isabelle WOJTOWIEZ, Maire, en session ordinaire

Madame Le Maire, après avoir ouvert la séance, a fait l'appel nominal.

Présents : Mme Isabelle WOJTOWIEZ, Maire, Michel TRIAIL, Yves LE NORCY, Carine BARBA-STELMACH, Amélie LACHAT, Boniface ALONSO, Bénédicte de CACQUERAY ; Jean-Yves PERIE, **Adjoint au Maire**, Nadia DAVROU, Eric WOERTH, François ZANASKA, Vincent CAPPE de BAILLON, Caroline KERANDEL, Jean-Pierre BRISOU, Florence BRUNET, Stéphane DESEINE, Dominique DELAHAIGUE, Patricia DEBACK, Dominique LOUIS-DIT-TRIEAU, Christian GAUTELLIER, **Conseillers municipaux.**

Formant la majorité des membres en exercice

Absents : Caroline GODARD (pouvoir Michel TRIAIL), Frédéric SERVELLE (pouvoir Carine BARBA-STELMACH, Claude VAN LIERDE (pouvoir Isabelle WOJTOWIEZ), Anita JACOBEE-MONNET (pouvoir Caroline KERANDEL) ; Nicole VACHER, (pouvoir Yves LE NORCY), Yves CARINI (pouvoir Amélie LACHAT) ; Laëtitia KOCH (pouvoir Boniface ALONSO), Stéphanie FONTAINE (pouvoir Bénédicte de CACQUERAY), Pauline BERTHEAU (pouvoir Jean-Yves PERIE), Pierre-Louis MARTINEZ (pouvoir Nadia DAVROU), Mathieu BOISSET (pouvoir Eric WOERTH) ; Sylvie MAPPA (pouvoir Christian GAUTELLIER) ; Eric DENIS (pouvoir Dominique LOUIS-DIT-TRIEAU)

Secrétaire de séance : Jean-Yves PERIE

==

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2017

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

Madame LE MAIRE procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal et rend compte des décisions qu'elle a été amenée à prendre en vertu de la délégation accordée par le conseil municipal, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Aucune remarque n'est formulée.

I- **FINANCES**

1.1 **Débat d'orientations budgétaires (D.O.B.) (voir rapport préparatoire joint) :**

Rapporteur Monsieur LE NORCY

Madame LE MAIRE donne la parole à Monsieur LE NORCY

« Madame le Maire, Chers collègues,

Nous ouvrons le cinquième Débat d'Orientations Budgétaires de notre mandature par la présentation du Rapport que la Commission des Finances a examiné le vendredi 9 février. Dans la démarche qui nous conduira à examiner et approuver le budget primitif 2018, l'étape d'aujourd'hui est celle du débat sur les orientations

budgétaires, qui sur certains points essentiels envisage l'avenir sur plusieurs années. Le 16 mars prochain nous vous présenterons le compte administratif 2017 et le projet de budget.

Pour préparer ce rapport nous avons approché au plus près les obligations d'information fixées par la loi NOTRe, et nous avons repris des propositions de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts de France. C'est ainsi que d'un côté nous avons enrichi la partie relative aux charges de personnels, et de l'autre nous avons souhaité donner des éléments de prospective pour appuyer notre débat sur certains points (masse salariale et investissements notamment).

Depuis le début de notre mandat, nous avons poursuivi en matière budgétaire une politique de sobriété dans le fonctionnement tout en assurant un niveau élevé de services, une politique d'ambition raisonnable en matière d'investissement public, et un choix de stabilité des taux de fiscalité locale malgré la baisse des concours extérieurs de l'Etat.

Nos investissements, outre le fait qu'ils traduisent notre confiance dans l'avenir, constituent un soutien à l'activité économique, et ils assurent simultanément le redéploiement et l'adaptation du service public et la mise en place d'innovations au service d'un développement durable, notamment en matière d'économie d'énergie.

Notre politique repose sur la recherche et la valorisation d'une autonomie réelle dans le financement de nos investissements. La réduction des concours extérieurs (principalement de ceux de l'Etat en matière de DGF) impose cette stratégie d'autonomisation, qui nécessite des efforts renouvelés et une attitude vigilante dans l'exécution budgétaire. Ces efforts et cette attitude auront permis de conclure l'année 2017 de manière satisfaisante comme l'expose la seconde partie du document que vous avez reçu.

1. Dans quel contexte se prépare notre budget prévisionnel 2018

Le contexte budgétaire dans lequel se prépare le budget primitif 2018 et se profilent les années qui suivront demeure marqué par des contraintes d'une ampleur inédite et aussi des incertitudes majeures liées à l'état économique, à la politique budgétaire et à l'évolution de la législation fiscale concernant les collectivités locales.

Même si nous pouvons nous féliciter de l'annonce du gouvernement, relative à une quasi-stabilité en 2018 de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui interrompt (temporairement ?) sa baisse, des éléments d'inquiétude demeurent. Ainsi, la suppression annoncée à terme de la taxe d'habitation, la suppression des contrats aidés ou bien encore les transferts de compétences de l'Etat sans compensation équivalente. Par exemple, les cartes nationales d'identité biométriques pour les communes environnantes, désormais gérées par notre service de l'état-civil en plus des passeports, ainsi que l'enregistrement des PACS jusqu'alors confiée au tribunal de Senlis contribuent à alourdir la charge de nos agents. De même la dépenalisation du stationnement payant implique de nouvelles charges d'investissement et de fonctionnement, et une délicate adaptation.

Je vous renvoie aux pages 4 et 5 du rapport qui présente quelques éléments incontournables de ce contexte dans la construction de nos hypothèses pour 2018 et au-delà :

La reprise de la croissance mondiale se confirme selon le FMI. Dans la zone Euro, elle se consolide et pour la France la prévision pour 2017 s'établit à 1,8% et la croissance passerait à 1,9 % en 2018 et 2019. Cela tient à une amélioration de l'environnement international, notamment européen, qui a permis d'enclencher une dynamique interne positive en matière d'investissement et d'emploi. Le taux de chômage en France devrait reculer (2016 : 9,8 % ; Prévision 2017 : 9,4 % ; prévision 2018 : 9 %). Parallèlement la tendance est à la hausse pour l'inflation : 1,2 % prévu pour 2018 (après 0,9 % en 2017 et 0,2 % en 2016) et on attend un relèvement des taux d'intérêt à 10 ans (1,2%).

Malgré cette embellie, l'économie française présente une balance commerciale aujourd'hui largement déficitaire et la croissance française demeure à ce jour inférieure à la moyenne européenne.

Pour 2018, la loi de finances est fondée sur les hypothèses suivantes:

- une prévision de croissance économique de 1,7%
- la réduction du déficit public à 2,6% du PIB
- La stabilisation de la dette publique à 96,8%, à un niveau identique à 2017.

La tendance à l'amélioration de notre contexte budgétaire est donc à apprécier avec prudence.

Il est indispensable de prendre en compte, dans l'appréciation des éléments de contexte, le vote par le Parlement en décembre 2017 d'une Loi de Programmation des Finances Publiques pour la période 2018-2022. En effet cette loi nouvelle donne un cadre pluriannuel aux budgets (Etat, administration de la sécurité sociale et administrations publiques) ; elle fixe des objectifs d'équilibre des finances publiques et trace la trajectoire pour y arriver.

Retenons-en que l'objectif est

- de faire passer la dette publique française de 96,7% du PIB en 2017 à 91,4% en 2022, ce qui demeurerait très éloigné du critère fixé par Maastricht de 60 %
- de ramener le déficit public qui est en 2017 à 2,9 % soit en dessous du seuil fixé par Maastricht (3 %) à 0,3 % d'ici 2022.

Mais retenons aussi que par cette loi les collectivités (donc les communes) sont associées à l'effort de maîtrise des dépenses publiques pour 13 Mrds d'euros sur la période 2018-2022 via l'ODEDEL (Objectif D'Evolution de la Dépense publique Locale) au travers

- d'un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement,
- et d'un mécanisme de contractualisation entre l'Etat et les collectivités :

Ainsi dès 2018, pour 340 Collectivités (les régions, les départements, les communautés d'agglomération de plus de 150.000 habitants et les communes et EPCI dont les DRF sont supérieures à 60 M€ en 2016), la LPFP fixe un objectif d'évolution annuelle des dépenses réelles de fonctionnement de 1,2 % en prenant pour base les dépenses réelles de fonctionnement de 2017, en valeur et à périmètre constant. (Pour une base 100 en 2017, cette évolution s'établit successivement à l'indice suivant sur une base 100 en 2017, ce sera 101,2 en 2018, 102,4 en 2019, 103,6 en 2020, 104,9 en 2021 et 106,2 en 2022). La règle du contrat sera d'appliquer un bonus/malus sur la DGF au vu des résultats annuels

Cette évolution tendancielle constitue une sorte d'asymptote à 1,2% vers laquelle il nous faut tendre, même si notre commune n'y est pas contrainte.

Afin de contribuer à la réduction de la dette publique, la loi établit un plafond de capacité de désendettement pour les collectivités concernées par les contrats (ratio qui rapporte l'encours de dette à la capacité d'autofinancement brute de la collectivité). Ainsi, sur le budget principal, ce ratio doit être inférieur à 12 ans pour les communes par exemple.

Enfin la Loi de Finances 2018 contient deux mesures phares impactant nos orientations budgétaires et la préparation de notre BP 2018.

La première mesure concerne la fin de la « Contribution au Redressement des Finances Publiques », trop rapidement appelée « la stabilisation de la DGF ». En effet la loi de finances pour 2018 maintient le montant de la dotation globale de fonctionnement à destination du bloc communal à son niveau de 2017. Le maintien du niveau des dotations de l'État s'accompagne néanmoins d'un redéploiement au sein de la DGF dont le résultat pour Chantilly sera une baisse de 19 000 € de la dotation en 2018 (effet redéploiement et démographie : - 100 habitants).

Puisque nous sommes à la charnière entre deux mécanismes de réduction, il n'est pas inutile de faire un bilan exhaustif de la première période : de 2013 à 2018, les réductions successives de dotation auront fait perdre à la commune de Chantilly un montant cumulé de 2,8 M€, ce qui donne une idée du « manque à gagner » plus juste que la seule succession des réductions budgétaires annuelles comprises entre 104 et 262 000 €

La seconde mesure concerne la réforme de la taxe d'habitation sur la résidence principale, à savoir son dégrèvement en trois ans (diminution de 30 % en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020) et sous condition de revenus. Cette réforme vise à redonner du pouvoir d'achat à 80 % des contribuables et ceci sans pénaliser les collectivités: la réforme devrait être fiscalement neutre. Mais les dégrèvements ne seront intégralement compensés par l'État que dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions de 2017. De ce fait les éventuelles augmentations de taux ou d'abattements décidées par les communes seront supportées par les contribuables, et non par la compensation d'un dégrèvement.

Budgétairement, la réforme aura donc pour conséquence de réduire le montant des contributions directes et d'augmenter celui des compensations de l'État de manière identique. *Selon une simulation étudiée par la Commission des Finances du Sénat, à Chantilly, en 2020 63,05% des foyers chantilliens seront dégrévés et 1 900 foyers seront encore assujettis. Les recettes issues de la taxe d'habitation baisseraient de 1 979 473 € et c'est ce montant qui serait l'objet d'une compensation de l'Etat.*

La question de la pérennité dans le temps de la compensation des dégrèvements par l'Etat est un facteur majeur d'incertitude sur l'évolution du budget communal dans les prochaines années. De plus la liberté d'administration des communes en sera amoindrie d'autant.

Autres mesures de la Loi de finances 2018 impactant nos budgets

- Gel du FPIC à 1 Md € à compter de 2018 (au niveau volume 2017). Pour Chantilly, le montant du FPIC en 2017 a été 171 000 € comme les années précédentes - pris en charge par la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne qui envisage de reconduire le dispositif pour 2018. Mais ensuite ?...
- Poursuite du soutien à l'investissement local
 - ⇒ Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL 615 M€) pour les travaux de rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes d'équipements publics, bâtiments scolaires (nous solliciterons les subventions possibles)
 - ⇒ DETR (1 Md€) pour les projets dans le domaine économique, social, environnemental et pour maintenir les services publics (nous avons sollicité les services de l'Etat)
- Majoration de la dotation pour les titres sécurisés (DTS): elle sera majorée de 3 550 € et passera donc de 5 030 € à 8 580 € par station (si le nombre de titres délivrés est supérieur à 1875, seuil que Chantilly approche),

- Rétablissement du jour de carence dans la fonction publique.
- Diminution du nombre d'emplois aidés en 2018 : de 310 000 en 2017, leur nombre passe à 200 000 en 2018. Chantilly est concernée par sept contrats aidés (2 contrats d'avenir et 5 Contrats Uniques d'Insertion).
- Ajoutons à cela une nouvelle modalité de révision des bases d'imposition locales (valeur locative, valeur foncière) pour laquelle désormais ce serait le taux de l'inflation qui déterminera l'ajustement annuel : le tableau de la page 12 simule rétrospectivement les effets de cette mesure sur les années antérieures et en illustre l'effet défavorable potentiel.

En résumé de cette première partie du Rapport, on peut donc noter les effets très contrastés et les zones d'incertitudes qui encadrent notre prévision budgétaire pour 2018 et au-delà.

2. Dans ce contexte comment apprécier la situation de la ville au 31 décembre 2017 ?

Il est utile de prendre une précaution avant l'exposé : le service des Finances – que je remercie de son activité – n'a pas définitivement arrêté le compte administratif qui sera soumis à votre examen dans 4 semaines. Le comptable public, receveur de Chantilly, n'a pas, à ce jour, transmis à la ville son compte de gestion. Donc les chiffres communiqués aujourd'hui sont susceptibles d'être ajustés de quelques milliers d'euros peut-être dans les prochains jours.

Ceci précisé, les résultats obtenus permettent de constater que la gestion rigoureuse menée à Chantilly depuis de nombreuses années a permis de préserver les fondamentaux de la commune. Ceci n'est pas seulement l'avis que je rapporte devant vous au nom de Madame Le Maire et de la majorité du conseil. C'est aussi l'avis de la Chambre Régionale des Comptes qui, après avoir examiné en détail la situation de Chantilly sur la période 2012 - 2017, écrit dans son rapport définitif non public de janvier 2018, « *la situation financière de la commune peut donc être qualifiée de satisfaisante* », tout en notant la *progression des investissements et la stabilité de la capacité de désendettement*. C'est ce que confirment les indicateurs habituels que nous vous exposons à la page 13.

Notre épargne brute, c'est-à-dire la différence entre nos recettes réelles et nos dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 1 601 K€, soit certes 87 000 € de moins que l'an dernier, mais c'est aussi 330 K€ de plus que notre prévision budgétaire.

Cette évolution tendancielle, nous l'avions d'ailleurs constatée et nous en avons déduit, majorité comme opposition, que nous touchions là les limites de l'exercice auquel nous nous livrions annuellement depuis quatre ans. La partie gauche des diagrammes de la page 16 illustre bien cette très lente érosion de l'épargne brute et de l'épargne nette, sans commune mesure cependant avec la réduction des dotations sur la même période, ce qui illustre les efforts déjà réalisés pour maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Cependant la capacité d'autofinancement de la ville se dégrade très légèrement puisqu'elle s'élève en 2017 à 145€/habitant en 2017 (moyenne de la strate 2016 : 208 €/hab.) (*Source DGFIP*). Ceci peut s'expliquer notamment par l'ampleur du périmètre des services à la population chantillienne et par la poursuite des investissements, qui ne correspondent pas à l'évolution actuelle moyenne du bloc communal qui a plutôt tendance à réduire services et investissements.

La capacité de désendettement au 31 décembre 2017 reste toutefois satisfaisante puisqu'il fallait 5,5 années seulement pour rembourser l'intégralité de la dette de la ville (A noter que la LPFP 2018-2022 fixe un seuil limite à ne pas dépasser de 12 ans pour les 340 « grandes » collectivités).

Ce résultat satisfaisant repose sur la maîtrise de la dépense et la chasse à la recette.

La réponse détaillée sera fournie à l'occasion de la présentation du compte administratif, mais l'analyse de nos résultats fait apparaître les deux moyens utilisés :

- Limiter au maximum nos dépenses par rapport aux crédits votés en BP et ajustés en DM : ainsi nos charges à caractère général sont moins élevées de 147 000 € que nos prévisions (dont 80 000 € portent sur des frais d'entretien ou des achats), nos charges financières ont été réduites de 78 000 € qui avaient été prévus pour une renégociation de prêts avec la CE et la Poste qui n'a pu être menée à terme ; au total c'est 248 000 € de crédits votés qui n'ont pas été utilisés en 2017.

- Rechercher la meilleure valorisation de nos sources de recettes : si les impôts et taxes ont été supérieurs de 28 000 € (0,28%) par rapport à nos prévisions, et si les dotations l'ont été du même montant (0,7%) (les produits des services ont été l'ont été de 71 000 € (6,5%) (c'est un effet volume, et non un effet tarif), soit un total de 127 000 €, une procédure cde comptabilisation imposée par le comptable public ont fait réduire de 66 000 nos recettes liées aux contrats aidés, nos charges ayant été réduites d'autant. C'est donc une progression de recettes de 73 000 € au total.

De ce fait, alors que nous avons prévu au BP un écart favorable de 803 K€ entre le virement à la section d'investissement et le résultat reporté, cet écart favorable passe à $803 + 73 + 249 = 1\,125$ K€ au 31 décembre 2017.

Les résultats 2017 et la couverture des besoins de financement du budget principal et du budget assainissement (page 14)

Budget Principal

En fonctionnement, l'exécution budgétaire 2017 a permis de dégager un excédent de fonctionnement de 1 119 K€. Compte tenu du résultat antérieur reporté (807K€), le résultat de clôture s'élève à 1 927 K€ en fonctionnement.

En investissement, le résultat de clôture de la section d'investissement s'élève à - 983 K€. Compte tenu des restes à réaliser tant en dépenses (1 265 K€) qu'en recettes (2 745 K€), soit un solde des restes à réaliser à + 1480 K€, et du report de l'engagement en 2018 de l'opération « Terrain synthétique et vestiaires » (1 800 K€), le besoin de fonds de roulement s'établit à 983 majoré de + 1800 (concerne le terrain synthétique et minoré de - 1480 (restes à réaliser) = 1 303 K€. Le détail des reports se trouve à la page 15 du document.

Il sera donc proposé au conseil municipal le 16 mars prochain d'affecter 1 310 K€ du résultat de clôture de fonctionnement à la section d'investissement du BP 2018, et de reporter le solde soit 617 K€ en section de fonctionnement du BP 2018.

Pour le Budget annexe Assainissement (nous faisons cette mention particulière dans ce Rapport pour la première fois, nous mettant en ligne avec une invitation à le faire de nos instances de contrôles).

En exploitation, l'exécution budgétaire 2017 a permis de dégager un excédent de 15 K€. Compte tenu du résultat antérieur reporté (255 K€) le résultat de clôture d'exploitation s'élève à 270 K€.

En investissement, le résultat de clôture s'élève à - 69 K€. Il n'y a aucun reste à réaliser tant en dépense qu'en recette. Le besoin en fonds de roulement s'établit donc à 69 K€.

Il sera donc proposé d'affecter 69 K€ du résultat de clôture d'exploitation à la section d'investissement du BP 2018, et de reporter le solde soit 201 K€ en section d'exploitation du budget annexe assainissement 2018.

Concernant notre endettement exposé plus en détail cette année (évolution, répartition en matière de risques et d'intervenants financiers)

A ce sujet, vous constaterez que la diversité (trois) des partenaires financiers est un gage de la confiance qu'ils nous font. Le reste à réaliser en investissement positif s'explique par l'emprunt à court terme relatif au terrain en gazon synthétique dont les travaux n'ont pas encore été engagés.

En fin d'exercice, l'encours de la dette au 31 décembre 2017 a baissé il s'élève à 8 829 K€ (contre 9 161 K€ au 31/12/2016).

Fin 2017, la ville de Chantilly est toujours moins endettée que les communes de la strate : 807 €/habitant alors que pour la strate le ratio est 976 €/habitant en 2016 (*Source DGFIP*).

L'état précis de notre endettement vous est détaillé dans le document des pages 18 à 23.

- 3) Comment se présentent alors les projets et leur financement pour 2018 et pour les années à venir?
Comment construire le budget 2018 et programmer des investissements sur plusieurs années ?

L'orientation essentielle qui oriente nos travaux est celle de la continuité des services d'une part, et d'un niveau convenable d'investissement d'autre part. Bien entendu les deux éléments, fonctionnement et investissement, sont liés. Il vous est donc proposé de raisonner simultanément les besoins de ces deux dimensions de l'action de la ville : continuité de la qualité des services ; une ambition raisonnable dans l'investissement et un exercice équilibré supporté entre usagers – pour rappel, il y a 2 ans, nous avons décidé une révision des tarifs de la Ville dans le sens social – et contribuables (pas de modification des taux de fiscalité depuis 5 ans).

La continuité des services se traduira par l'ajustement du service rendu au besoin effectivement constaté, et à l'absence de création de nouveau service à la population sans la compensation financière dans le même temps par une réduction équivalente des dépenses de fonctionnement.

Ce qui apparaît une quasi-évidence est loin de l'être en réalité si l'on regarde par exemple comment les nouveaux services transférés de l'Etat aux communes sont assurés à la population sans réduction des autres services. Je n'en prends qu'un exemple : le service de l'Etat civil, pour lequel la commune de Chantilly a dû accepter de doubler le nombre des dossiers de carte d'identité sans aucune dotation en moyen supplémentaire ou l'enregistrement des PACS. Pour ce faire la ville a dû organiser son service en créant la prise en ligne de rendez-vous : il a donc fallu investir 5 000 € dans un logiciel, et le budget de fonctionnement en est impacté par le coût de sa maintenance annuelle. Sur quel service aurait-il fallu restreindre le service aux chantiliens ? La réforme

(dépenalisation) du stationnement, imposée par l'Etat aux collectivités, représente un engagement de nouvelles dépenses de fonctionnement heureusement couvertes par contrat par les nouvelles recettes de stationnement.

Pour financer les dépenses correspondant à cette continuité des services, nous avons travaillé budget par budget, service par service, pour trouver les réductions de dépenses envisageables et les recettes nouvelles à renforcer. Ainsi par exemple l'engagement des dépenses d'entretien courant du patrimoine locatif de la ville sont-elles compensées par une politique plus ambitieuse de location de ce parc.

Pour parvenir à un autofinancement satisfaisant, nous avons estimé poste par poste la dépense et donné un objectif de réduction à chaque service spécialisé ou transverse. Sur les moyens de fonctionnement d'abord en instaurant pour 2018 un contrôle mensuel ou bimensuel de l'évolution des consommations énergétiques sur tous les lieux sensibles. Nous avons « rogné » sur le fonctionnement des services, y compris par exemple par la réduction de notre parc automobile dès le début de 2018.

Pourtant dans les charges générales de fonctionnement apparaîtront cependant de nouvelles charges (cf. p.25) pour un montant d'environ 600 000 €, soit 16%. Il s'agit du coût du contrat de contrôle du stationnement payant (460 000€ couverts par des recettes de stationnement), de la desserte V Hugo en année pleine, du loyer ICF en année pleine du pôle médical, des charges supplémentaires d'entretien des terrains du stade des Bourgognes, des abonnements à de nouveaux logiciels (RV passeport, médiathèque, Finance Active), de nouvelles maintenances (Bip Alerte, classes numériques, appliville) et de la nouvelle convention – obligatoire – pour la fourrière animale. Tout cela ce sont des « coups partis » que nous ne faisons qu'inscrire au budget. Il n'y a pas de création nouvelle.

Pour faire assurer ces services à la population nous avons besoin de nos agents. L'évolution de la masse salariale représente un travail d'analyse très conséquent puisque ce poste de dépenses représente 55% de nos dépenses de fonctionnement. Et là aussi nous proposons une maîtrise de tout ce qui relève de notre pouvoir de décision, et nous avons travaillé poste par poste, agent par agent.

La politique de ressources humaines de la ville vous est exposée en détail (p 30 à 34 du document).

Le contrôle très strict opéré sur les dépenses de personnel nous conduirait malgré tout à une progression de 1,48% de la masse salariale en 2018, principalement provoquée par le GVT et par l'intégration des contrats aidés dans nos effectifs contractuels ville ou CDG (cela représente une majoration nette de nos charges de 75 000 €, puisque nous avons choisi de garder 6 contrats d'avenir sur 7 pour garantir la qualité du service). Le coût pour la Ville des décisions de l'Etat représente dans ces deux domaines 120 000 €.

Nous avons procédé à des arbitrages sur le nombre des emplois et sur l'évolution de leur rémunération. Ainsi sur trois agents prenant leur retraite en 2018, il a été prévu de ne pas remplacer au moins deux d'entre eux, et de doter des agents de compétences et de moyens techniques pour faire face aux nouveaux services qu'ils doivent ou devront assumer.

Nous poursuivrons notre politique de maîtrise des astreintes (électriques, salage) et de réduction maximale des heures supplémentaires.

Nous étendons la politique de mutualisation (service propreté- balayeuse avec Lamorlaye).

Nous espérons que les décisions prises avec l'accord des représentants des personnels sur le régime indemnitaire en cas d'absence porteront les mêmes fruits en 2018 qu'en 2017, puisque le volume de l'absentéisme a chuté considérablement (de 2 159 jours en 2017).

Nous avons recalibré les effectifs des personnels d'entretien et de ménage et les effectifs du CLSH en nous calant sur les obligations réglementaires.

Nous avons pris la décision de ne pas maintenir un des 6 emplois portés par un contrat aidé. Par contre les 5 autres étant dédiés à des secteurs d'activité déjà resserrés, nous les avons transformés, ou les transformerons au 1^{er} avril 2018, en contractuels de la ville ou du centre de gestion. Le surcoût « net » (solde du salaire chargé et des aides de l'Etat) sera pour 2018 de 75 000 €.

Il faut souligner ici la qualité de la coopération que nous constatons tant de la part des agents que de leurs représentants aux institutions représentatives du personnel.

Telles sont les orientations présentées pour les dépenses de fonctionnement 2018.

Les services c'est en continu, les investissements aussi. Pourquoi? Certains sont pluriannuels, d'autres sont récurrents (travaux, équipements..), il ne peut être question de les arrêter brusquement, on peut par contre les moduler ; ils ne sont pas choisis au hasard, ils correspondent à des nécessités ou à des décisions préparées dont les conséquences sont évaluées.

La continuité des investissements trouve sa traduction dans le plan pluriannuel d'investissements, et tout particulièrement dans ceux qui sont envisagés en 2018. Continuité des grands équipements entrepris (Stade des Bourgogne, église Notre Dame), et aussi entretien des équipements, remise à niveau de la voirie, poursuite de notre agenda d'accessibilité, renouvellement de notre parc de matériel ...), tout ce qui permet d'assurer sans à coup l'avenir de la ville.

Nous visons à nous donner une ligne d'horizon qui permettrait de déterminer quel doit être le montant de l'autofinancement dont nous avons besoin pour les réaliser. C'est le raisonnement qui a été conduit en utilisant une simulation de ce que donnerait sur 4 ans les hypothèses retenues. Puis par ajustement progressif, nous en sommes arrivés à l'équilibre qui vous a été exposé dans le document que vous avez reçu.

L'enveloppe des investissements dont le montant vous est exposé ainsi que le détail des postes essentiels est de 4,256 M€ en 2018. Les recettes qui figurent sous forme d'amortissement, d'amendes de police, de FCTVA, de subventions et taxes etc... doivent naturellement être complétées par un emprunt et par un virement de la section de fonctionnement pour en assurer le financement.

Il va de soi que sera affecté à la réalisation de ce programme le produit de cession réalisé lorsque la vente de Mermoz aura été conclue. Dans l'attente, un emprunt relais à court terme, à taux très bas et remboursable in fine a été souscrit par la ville.

Afin de ne pas endetter la ville au-delà d'une limite raisonnable, nous proposons que l'endettement annuel soit réduit dans les trois prochaines années (2018, 2019, 2020) afin de terminer le mandat 2014-2020 avec un encours de dette du même niveau que celui du début de mandat. Cela sera possible si nous retenons un niveau d'emprunt de l'ordre de 600 000 € en 2018 et en 2019.

Dans cette hypothèse notre programme d'investissement nécessite un virement de la section de fonctionnement qui soit proche de 1,234 M€. Nous voulons en effet continuer d'investir en finançant une part importante de nos investissements par notre épargne nette. Et c'est ici le point focal de notre projet pour 2018 et les années suivantes. Comment dégager une épargne nette suffisante ?

Il est nécessaire alors de se pencher sur le niveau des recettes fiscale, sur l'effort réalisé dans le budget de fonctionnement qui sert à investir. Que constate-t-on ? Si nous maintenons notre niveau de recettes fiscales à ce qu'il est actuellement, nous ne parviendrons pas, malgré tous les efforts dans les dépenses de fonctionnement et des augmentations des recettes, à obtenir une épargne nette positive lorsque nous aurons remboursé la part de capital de notre dette.

L'épargne nette devient alors négative de 180 000 €, et de ce fait le financement de nos projets d'investissement est, soit remis en cause, soit réalisé avec un endettement de la ville très nettement supérieur à ce qu'il est, ce qui pèsera sur nos charges de fonctionnement (charges financières), et réduira encore nos possibilités d'investissement au fil des années.

Nous vous proposons une troisième voie : l'augmentation des taux de la fiscalité locale à l'occasion du vote du budget 2018.

Nous avons alors examiné plusieurs hypothèses.

- La première, l'absence de relèvement des taux. Je n'y reviendrai pas car elle a pour effet d'engendrer une épargne nette négative, de diminuer nos investissements ou augmenter notre dette.
- La deuxième : un relèvement des taux de 4% (nous avons écarté l'hypothèse extrême de + 10%) : un taux de TH aujourd'hui à 19,77 passerait à 20,5% et la progression des recettes serait optimisée grâce à la décision nationale de relever les bases (+ 1,1%). Nous parviendrons dans cette hypothèse à une épargne nette positive, à un meilleur autofinancement et à une couverture de notre enveloppe d'investissements. Pour mémoire, un point correspondant à 77 000 €, soit un gain de 77 000 x 4 soit 308 000 €.

A la demande de la commission des finances nous avons simulé deux autres hypothèses, l'une à 2% l'autre à 6%. Le Conseil municipal lors du vote du budget déterminera le taux définitif.

D'autres communes, pour compenser la baisse de la DGF sans limiter leurs services et leurs investissements, ont au fil des années, opéré des choix différents et elles ont relevé leurs taux de fiscalité. D'autres, dont le développement démographique est important et rapide, profitent d'un effet volume basé sur un accroissement très notable du nombre de logements. Chantilly, dont la population est stable, voire légèrement à la baisse depuis plusieurs années, a opté pour un développement très modéré pour les 10 ans qui viennent dans ses objectifs fixés dans le PLU (environ 1 000 habitants de plus en 10 ans). Certaines communes cèdent régulièrement des actifs pour des montants conséquents ; Chantilly n'en dispose pas au point d'en faire une politique inscrite dans la durée.

En conclusion, ces éléments d'orientation, - poursuite des services en maîtrisant les dépenses, application des dispositifs obligatoires imposés par l'Etat, recherche d'un autofinancement qui soit satisfaisant dans nos investissements, poursuite d'investissements à un niveau modéré, raisonnable, mais qui maintienne la capacité d'attractivité de la Ville et le service rendu aux citoyens et aux visiteurs, - demeurent dans le cadre du projet qui a été le nôtre.

Elles correspondent aux engagements que nous avons pris et aux moyens que nous avons avancés. Nous n'avons pas annoncé un taux de fiscalité constant pour la durée du mandat. Nous avons voulu maintenir le caractère raisonnable de la fiscalité locale en fonction de nos besoins.

Tel est, Madame Le Maire, le rapport d'orientations budgétaires que j'ai l'honneur de présenter au conseil municipal ».

Madame LE MAIRE remercie Monsieur LE NORCY de cette présentation, relève la qualité de cet exposé et détaille les projets d'investissement (cf. page 36 du Rapport d'Orientations Budgétaires).

« Cette année, nous avons intégré dans le Rapport d'Orientations Budgétaires un plan pluriannuel d'investissements qui se décline jusqu'en 2020.

« S'agissant de la partie d'investissement pour 2018, la capacité de la Ville est de 4,4 millions d'€. qui se décomposent ainsi :

- La réhabilitation de l'Eglise Notre Dame.
- Le terrain en gazon synthétique, son éclairage et ses vestiaires attenants qui constituent le principal investissement de 2018.
- Les travaux entrepris dans le cadre de l'agenda accessibilité décliné sur 9 ans pour la mise aux normes accessibilité des bâtiments publics et qui portent en 2018 sur la crèche municipale, l'Espace Bouteiller et le restaurant scolaire de l'école Paul Cézanne.
- La réfection des trottoirs de la rue du Connétable : le Département ayant décidé de remettre en état le tapis routier en 2018, la Ville en 2017 en a profité pour réhabiliter le réseau d'eaux pluviales, d'eau potable et d'eaux usées. En 2018, la Ville achèvera cette requalification notamment par la réfection des trottoirs, la mise aux normes des arrêts de bus et des passages piétons.
- Les travaux de rénovation du parking Marie-Amélie devant l'Eglise St Thérèse et des réseaux d'éclairage public.
- L'achat d'une balayeuse par la Ville dont le fonctionnement sera mutualisé avec la Ville de Lamorlaye.
- Le changement des feux tricolores de la Canardière.
- Une étude de programmation pour l'aménagement de la salle Bouteiller pour accueillir plus de public, gagner en qualité et mieux y accéder.
- Le déploiement de classes numériques à l'école Paul Cézanne.
- Le récurrent : l'achat de matériels pour les services, les renforcements informatiques, les travaux de voirie...

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU souhaite évoquer plus généralement au travers du Rapport d'Orientations Budgétaires la conception de l'intérêt général que la majorité et l'opposition ont et la teneur de leurs programmes respectifs (qui peuvent être modifiés en fonction des événements) présentés en 2014.

« Pour construire le budget 2018, il faut partir du compte administratif 2017 que nous n'avons pas et du rapport de présentation du budget de 2017. Or les objectifs relatifs à la maîtrise des dépenses pour 2017 étaient beaucoup plus précis que ceux affichés dans le rapport d'orientations budgétaires (ROB) de 2018 à savoir : maintenir un niveau d'investissements significatifs ; maintenir la capacité d'autofinancement de la Ville ; ne pas augmenter les taux de fiscalité pour 2017.

Pour parvenir à ces objectifs, vous proposiez de contenir la masse salariale, de baisser les charges financières et réaliser des investissements dans l'amélioration énergétique du patrimoine municipal, de diminuer les postes énergie et télécommunications. Or rien n'est indiqué dans le rapport de 2018 sur ces ambitions. Pour cela, vous deviez renégocier les contrats, recruter un cadre chargé du suivi des consommations et de la programmation des travaux et sensibiliser le personnel aux éco-gestes.

Bilan au bout d'une année, page 13 : les dépenses de fonctionnement continuent à augmenter (+ 0,9%) à un rythme plus rapide que les recettes de fonctionnement (+ 0,2%), d'où l'effet ciseau qui pénalise notre capacité d'autofinancement et donc d'investissement.

Si on regarde de plus près, depuis 2014, l'épargne brute est en constante diminution, passant de 1,7 millions à 1,6 millions en 2017. Sans modification potentielle des taux d'imposition cette année, pour reprendre vos propos, il y aurait une diminution par deux de l'épargne brute en 2018, ce qui ne permettrait pas de couvrir le remboursement du capital de la dette.

Annoncé comme cela, on peut se dire - *mais où va-t-on!* - sachant que cette diminution de la capacité d'autofinancement devient malheureusement pérenne depuis 2014 ce qui vous conduit nécessairement à augmenter la fiscalité locale pour couvrir les charges de fonctionnement.

Que proposez-vous dans le budget 2018 ?

Pour rappel, en 2017, vous aviez annoncé ne pas relever les taux d'imposition malgré les baisses de dotation de l'Etat, soit un manque à gagner pour la Ville de 2,8 millions d'euros.

Or 2018 est marquée par la fin de la baisse substantielle de la dotation globale de fonctionnement, soit une perte pour la Ville *uniquement* de 55 000 €, au lieu de 300 000 € l'an dernier. De plus, l'Etat compense en 2018 le

dégrévement de la taxe d'habitation et en parallèle, on constate une augmentation du produit des droits des mutations. Par conséquent, au niveau des recettes, cela va un peu mieux.

Malgré ces bonnes nouvelles, vous proposez d'augmenter les taux d'imposition de 4%, alors que j'avais jugé raisonnable en commission des Finances de présenter une augmentation de 2%.

Plusieurs questions se posent : pourquoi dans ce contexte plus favorable, augmenter les taux d'imposition ? Pourquoi de telles difficultés à tenir vos engagements sur la réduction des charges de fonctionnement ?

Si l'on se réfère notamment à la page 25 du ROB, on constate une augmentation de ce poste de 16% ; alors qu'en 2017, on relevait un chiffre de 0,9 %, ce qui représente un véritable « choc ».

Vous expliquez cette hausse démesurée par le marché de prestations de surveillance et de contrôle du stationnement, soit 450 000 € en plus. Or vous annoncez que les recettes prévisionnelles de stationnement vont atteindre 750 000 € alors que le contrat prévoit 850 000 €, soit 100 % d'augmentation des recettes.

Si l'on est sûr de la dépense, l'est-on aussi des recettes escomptées, soit 400 000 € en plus? Permettez-moi d'en douter !

Plus globalement, il y a une réflexion à mener sur la politique de stationnement et nous sommes prêts à y contribuer. A Chantilly, s'agissant des déplacements, l'équipe municipale a toujours privilégié la voiture et les parkings payants, onéreux en termes de sécurité, perception des droits, droits d'usage du sol (l'Institut de France propriétaire les louant) et dépenses annexes de type ascenseur, adaptation des horodateurs...

Je constate que dans d'autres villes, telle Gouvieux, une autre orientation a été choisie : la création de zones bleues. A Chantilly, on défend le tout payant et l'on voit désormais apparaître des dépenses supplémentaires qui nécessitent des recettes proportionnées. Nous nous interrogeons également sur le devenir des ASVP.

S'agissant de la partie investissement, nous relevons qu'à moyen terme, la Ville continue à mener des investissements substantiels, tels l'Eglise Notre Dame, ce qui oblige à relever les impôts. Or notre position est de modérer voire ne pas augmenter les taux d'imposition, ce qui conduit nécessairement à reporter certains investissements ou bien les lisser sur plusieurs exercices. En revanche, nous soutenons fermement et sans report les investissements relatifs aux économies d'énergie (ex les chaudières).

En conclusion, les contribuables sont assez taxés (pour rappel, la Communauté de Communes a voté une nouvelle taxe), et il n'est pas judicieux d'augmenter les impôts à hauteur de 4% pour au final financer un contrat de prestation de services de contrôle du stationnement.

Nous défendons une augmentation modérée, et si possible, l'absence d'augmentation de la fiscalité, des actions de lissage des investissements sur plusieurs années.

Je vous remercie.»

Monsieur LE NORCY rappelle que l'an dernier, Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU a approuvé le fait que la Ville était sur le point de toucher les limites de l'exercice, à savoir ne pas augmenter les impôts tout en conservant le même niveau des services et le rythme des investissements.

« Vous semblez faire porter le poids de la difficulté de l'exercice budgétaire à quelque chose qui ne correspond en rien à la réalité. Ainsi, lorsque vous arguez que 400 000 € de dépenses supplémentaires liés à la dépénalisation du stationnement nous empêcherait de boucler l'exercice, il ne faut pas oublier l'autre volet du contrat, le versement pour 2018 de 750 000 € de recettes de stationnement calculés sur une partie de l'année, et non en année pleine. De plus, l'existence du stationnement payant date de plus de 20 ans et finance la mise à disposition gratuite d'un bus, le DUC. Sur ce point, il n'y a aucun sujet. »

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU souligne que cette année, la majorité propose un véritable effet de ciseau, ce qui démontre le signe d'une gestion difficile par la Ville. En fait, l'augmentation des taux d'imposition sert à compenser cet effet ciseau.

Monsieur LE NORCY reconnaît l'existence cette année de cette tendance et ne la nie pas. Toutefois, la seule question qui se pose est de savoir à quel moment nous arriverons au croisement des deux courbes, ce que nous voulons éviter et il fait remarquer que la Ville a encore des excédents de fonctionnement.

Madame LE MAIRE rappelle qu'en 2017, un agent a été recruté pour suivre entre autres les dépenses d'énergie et que la Ville poursuit l'isolation thermique de ses bâtiments. Elle ajoute que Chantilly supporte chaque jour la présence de 200 véhicules venant de Gouvieux stationnant à Chantilly, sans aucune compensation.

Le DUC restera financé par le stationnement, c'est un service que nous ne modifierons pas.

Monsieur WOERTH relève que la situation financière est saine et qu'aucune collectivité territoriale n'échappe aux situations tendues, complexes.

« On a peu de visibilité sur les recettes, notamment celles liées à la taxe d'habitation, et on doit préserver notre autonomie, sans dépendre de subventions ou de recettes fiscales déliées de la situation de la Ville.

Il n'y a pas eu d'effet de ciseau l'an dernier. L'objectif est de maintenir notre capacité d'autofinancement. On ne peut réduire le volume d'investissements, comme vous le proposez, car on doit continuer à entretenir le patrimoine communal et des investissements d'avenir doivent être faits.

Il y a toujours une légère différence entre le réalisé et le prévu. L'autofinancement est stable depuis quelques années et notre niveau d'endettement a été ajusté uniquement pour bénéficier des taux d'emprunt avantageux. A un moment donné, nous sommes obligés de revoir la fiscalité. A chaque débat, vous proposez d'augmenter la fiscalité, et aujourd'hui, vous le rejetez. N'oublions pas que les niveaux de fiscalité sont inférieurs aux autres villes voisines, la fiscalité locale y est raisonnable, responsable, comme le niveau d'endettement et les dépenses de fonctionnement qui permettent de maintenir un très bon niveau de service public ».

Monsieur LOUIS-DIT TRIEAU rectifie : nous ne défendons aucune augmentation d'impôt, seulement un ajustement modéré sous réserve de réduire les charges de fonctionnement.

« Jusqu'à présent, nous avons approuvé votre choix de ne pas réévaluer les taux de fiscalité, et soutenu qu'il fallait investir dans des domaines dédiés aux économies d'énergie pour diminuer les charges de fonctionnement.

Cette année, vous devez faire face à un équilibre difficile : peu certains des recettes vous continuez encore plus à investir. Si on peut admettre la modulation souple de l'investissement au cours du temps, en revanche, on constate que l'épargne brute diminue depuis 2014.

Nous reconnaissons que lorsque l'Etat nous ponctionnait le plus, nous avons réussi à ne pas augmenter les taux d'imposition, ce qui était un vrai défi. Or alors que la situation aujourd'hui s'améliore, vous décidez d'augmenter les taux d'imposition, ce qui est paradoxal alors que le pouvoir d'achat des particuliers baisse.

Nous pensons intérêt général et défendons les intérêts des contribuables. »

Monsieur LE NORCY résume les propos de Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU : *« puisque les choses vont mieux, n'accroissons pas l'impôt . C'est une appréciation qui n'engage que vous et une contradiction apparaît : si, selon vos propos, le pouvoir d'achat baisse, c'est que les choses ne peuvent concomitamment aller mieux ! »*.

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU rappelle que la majorité souhaite augmenter les taux d'imposition de 4%. L'opposition soutient, elle, qu'il faut modérer les investissements et ne pas augmenter la fiscalité. Les constats politiques sont partagés, mais pas les moyens.

Il s'étonne enfin de la baisse de la population à Chantilly alors que le nombre de logements est en expansion.

Monsieur LE NORCY et Monsieur PERIE indiquent que le recensement se fait par sondage annuel. Chaque année, un échantillon de 8 % des logements est recensé et au bout du cycle quinquennal, 40% des logements de l'ensemble du territoire auront été recensés. Cependant, au 1^{er} janvier 2018, la population légale de la commune est diffusée sur la base des informations recueillies au recensement de 2015 (3 années de décalage). Certains Maires (Senlis, Compiègne) vont jusqu'à contester ce mode de comptage qui a des conséquences notamment sur les dotations. En outre, il ne faut pas oublier aussi que si des logements sont construits à Chantilly, les familles déménagent voire décohabitent et certains habitants, tels ceux de la Résidence du Prieuré, étaient déjà à Chantilly. L'objectif est d'atteindre 12 000 habitants.

Monsieur GAUTELLIER s'interroge sur le redéploiement des missions des ASVP dans le contexte de la modification du contrôle du stationnement.

Monsieur LE NORCY rappelle que sur les 3 ASVP, l'une a réussi le concours de policier et sera nommée titulaire. En réalité, la Ville a fonctionné avec 2 ASVP presque toute l'année. Leur mission principale se rapporte à la surveillance de la voie publique et non exclusivement à la surveillance du paiement du stationnement.

Les ASVP avaient déjà d'autres missions qui seront amplifiées. Davantage de temps sera consacré aux personnes présentes sur la voie publique, à leur accompagnement, à leur sécurisation. Il s'agit aussi de continuer par leur intermédiaire à disposer d'un moyen d'observer et de transmettre l'état d'évolution dans la Ville de par leur connaissance fine des quartiers. Les ASVP seront déployés sur des tâches qui ne requièrent pas le statut de policier mais nécessitent une compétence et un agrément.

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU suggère d'insérer un article dédié à ce sujet dans le prochain bulletin municipal.

Le Conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

1.2 Demande de subvention auprès du SMTCO : renforcement du service de la Desserte Urbaine Cantilienne

Rapporteur Madame LE MAIRE

La Ville de Chantilly a confié à la société KEOLIS le service public de transport urbain dit Desserte Urbaine Cantilienne.

Ce marché d'exploitation est conclu pour une durée de 4 ans et expire le 30 novembre 2019.

La Ville a souhaité renforcer le service du DUC à partir de la gare vers les quartiers Bois St Denis et Lefébure par la voie deux services nouveaux :

- le soir pour assurer la correspondance avec le train de 20h32
- du lundi au vendredi, en période scolaire de 6h30 à 8h45 et de 16h à 19h avec la mise en place d'un 3^{ème} bus.

Ce renforcement de service, intégré dans le cahier des charges permet de fiabiliser les heures de passage aux arrêts grâce à l'adaptation des temps de parcours à la réalité du terrain et d'améliorer la qualité des correspondances avec le réseau ferroviaire dans le sens principal des flux.

De plus, dans le cadre de la mutation du quartier de la gare et la création de logements, d'une crèche intercommunale, de commerces..., il a été créé un nouvel arrêt rue Victor Hugo qui dessert ce nouveau quartier.

Le SMTCO est susceptible de financer ces plus-values qualitatives.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (S.M.T.C.O) au titre du renforcement du service de la Desserte Urbaine Cantilienne et de la desserte du nouveau quartier de la gare pour l'année 2018.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

1.3 Autorisation donnée au Maire de solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Rapporteur Madame LE MAIRE

Certains travaux prévus pour 2018 de la commune sont susceptibles de bénéficier de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux. Les projets qui pourraient être présentés sont les suivants :

- Achat d'une balayeuse mutualisée avec la Ville de Lamorlaye et divers achats de matériels d'entretien pour les services techniques
- Projet de classes numériques à l'école Paul Cézanne
- Travaux d'éclairage route de Senlis
- Travaux de réaménagement de la partie centrale du parking Marie-Amélie entre la rue du Bois St Denis et l'avenue de Chartres et remplacement de câbles d'éclairage public
- Travaux de requalification de la rue du Connétable : aménagement de trottoirs et mise en accessibilité

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à solliciter le concours financier de l'Etat et à signer toute pièce nécessaire à cet effet.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

1.4 Autorisation donnée au Maire de solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre

Rapporteur Madame LE MAIRE

La Loi de Finances pour 2018 a renouvelé la dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre dans les domaines suivants : rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables, mise aux normes des équipements publics en terme d'accessibilité, développement d'infrastructures en faveur de la mobilité, développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements et réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Certains travaux prévus pour 2018 sont susceptibles de bénéficier de cette dotation qui est cumulable avec la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à savoir :

- Travaux de mise en accessibilité : Crèche municipale ; Espace Bouteiller ; Restaurant scolaire de l'école Paul Cézanne ;
- Réfection de la chaudière du Centre culturel

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à solliciter le concours financier de l'Etat et à signer toute pièce nécessaire à cet effet.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

1.5 Créance éteinte – Effacement de dette – Budget principal

Rapporteur Monsieur LE NORCY

Par courrier en date du 29/01/2018, les services de la Trésorerie de Chantilly nous ont transmis le jugement du Tribunal d'Instance de Senlis du 31/08/2017 concernant la situation de surendettement d'un particulier.

Ce jugement ordonne l'effacement de la dette de ce redevable pour un montant de 191,41 € (titre n° 870 du 15/11/2015).

Il est précisé que les crédits nécessaires seront prévus au compte 6542 du Budget Primitif 2018.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'effacement de la dette précitée.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

1.6 Modalités d'octroi de cadeaux au personnel communal à l'occasion de leur départ à la retraite

Rapporteur Madame LE MAIRE

La Ville, afin de pouvoir offrir des cadeaux au personnel communal faisant valoir leur droit à retraite, sur demande du trésorier, doit délibérer sur cet octroi considéré comme un avantage en nature.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de délibérer sur le principe d'offrir un cadeau aux agents titulaires et non titulaires partant à la retraite.

Il s'agit là d'une simple régularisation d'une situation de fait.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

1.7 Extension de l'adhésion au groupement de commandes avec le SE 60 pour l'achat d'électricité pour les sites ayant une consommation d'électricité inférieure à 36 KVA

Rapporteur Madame LE MAIRE

Depuis 2016, la Ville adhère au groupement de commandes d'achat d'électricité initié par le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60).

Ce groupement de commandes vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

Une fois le marché attribué, chaque adhérent au groupement achète directement son électricité en fonction de ses besoins auprès des fournisseurs retenus, sur la base des prix négociés, durant toute la durée des marchés.

Afin de bénéficier des marchés résultant de cette procédure mutualisée pour les besoins de la commune et de respecter les obligations légales de mise en concurrence, il est proposé d'étendre l'adhésion de la Ville au groupement de commandes du SE60 aux sites ayant une consommation d'électricité inférieure à 36 KVA, qui étaient jusqu'à présents facturés selon les tarifs réglementés.

Le Conseil Municipal est invité à

- autoriser l'extension de l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'électricité coordonné par le SE60 pour les sites ayant une consommation d'électricité inférieure à 36 KVA, qui étaient jusqu'à présents facturés selon les tarifs réglementés.
- autoriser le Président du SE60 à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget. ;
- autoriser Madame Le Maire ou son représentant à prendre toutes mesures d'exécution.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

II- SPORT ET JEUNESSE

Programme prévisionnel des séjours de vacances – Été 2018 :

Rapporteur Madame BARBA-STELMACH

Le programme et les tarifs des séjours proposés aux enfants et aux jeunes chantiliens, pendant les mois de juillet et août 2018, sont les suivants :

1) **COLONIES** : 6/15 ans – De la Méditerranée au Verdon (Hérault-Verdon) : Séjour semi itinérant (6 jours à Sète et 6 jours à Aiguines). Voile, paddle, randonnées palmées, visite de la ville de Sète, canoë, randonnées, escalade.

Du 7 juillet au 20 juillet **14 jours → 995€**

Du 02 août au 15 août **14 jours → 995 €**

2) **COLONIES** : 13/17 ans - Corse Aquatique (Corse du Sud). Plongée sous-marine, canyoning, canoë, randonnée, excursions à Bonifacio, Propriano et Porto Pollo.

Du 7 au 18 juillet **12 jours → 1 115€**

Du 01 au 12 août **12 jours → 1 115 €**

Pour permettre la participation d'un plus grand nombre d'enfants chantiliens, la ville de Chantilly prendrait en charge une partie du séjour.

Cette prise en charge serait calculée en fonction du quotient familial des familles (quotient familial relevé sur le site de la Caf, ou calculé sur l'avis d'imposition sur les revenus 2016, pour les familles non allocataires de la CAF), selon les pourcentages suivants :

Quotient < à 650€ : prise en charge par la ville de 65% du séjour

Quotient de 651 € à 900 € : prise en charge par la ville de 60% du séjour

Quotient de 901 € à 1300 € : prise en charge par la ville de 50% du séjour

Quotient > à 1300€ : prise en charge par la ville de 45% du séjour

La ville de Chantilly propose 16 places pour le séjour « De la Méditerranée au Verdon » et 16 places pour le séjour Corse Aquatique.

Les dossiers des familles seront examinés et sélectionnés lors d'une commission jeunesse en fonction des critères suivants :

- quotient familial des familles
- familles ayant déjà bénéficié de cette prestation

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver les dispositions ci-dessus ;
- de souscrire une convention avec l'association « TOOTAZIMUT » 879 avenue de Dunkerque, 59160 LOMME, qui organise les colonies et camps pour l'été 2018 ;
- de décider de prendre en charge une partie du coût de revient, calculée en fonction du quotient familial des familles, de 16 séjours maximum pour les enfants de 6 à 15 ans, et d'une partie du coût de revient, calculée en fonction du quotient familial des familles, de 16 séjours maximum pour les enfants de 13 à 17 ans, dans la limite du budget prévu ;
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter toutes les subventions possibles auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Oise et du Conseil Départemental de l'Oise ;
- et de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU s'interroge sur la tranche 6-15 ans, qui selon lui peut paraître trop large.

Madame BARBA-STELMACH le rassure en indiquant que dans les faits, il y a 2 tranches : 6 – 12 ans et 13 – 17 ans. Le prestataire effectue en réalité 2 groupes.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

III- URBANISME

Rétrocession par la commune de Chantilly au profit de l'OPAC de l'Oise moyennant le prix de UN EURO (1,00€) symbolique d'un garage situé 2, rue des Aubépines dépendant de la parcelle cadastrée section AB N° 192

Rapporteur Monsieur ALONSO

Un garage a été construit par l'Opac de l'Oise il y a de nombreuses années rue des Aubépines – Quartier Lefébure) pour les besoins d'un résident.

Or cette voie a été rétrocédée (parcelle AB N°192) dans son ensemble par l'OPAC à la Ville par acte administratif du 4 mai 1982, en incluant par erreur ce garage.

Les autres garages étant la propriété de l'Opac, et afin de régulariser cette situation, l'Opac propose de l'acquérir à l'euro symbolique en prenant en charge les frais de rédaction de l'acte administratif de cession et de bornage.

Le service des Domaines, étant donné le contexte particulier, - la jouissance du bien par l'OPAC depuis sa construction - a fixé la valeur vénale du bien à 1€ symbolique au titre de d'une rétrocession entre la commune et l'Opac de l'Oise.

Il est proposé au Conseil Municipal

- d'approuver la cession à l'Euro symbolique (1,00€) du garage situé 2, rue des Aubépines dépendant de la parcelle cadastrée section AB N° 192 au bénéfice de l'OPAC de l'Oise,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette cession
- de confier à l'OPAC de l'Oise la rédaction de l'acte administratif de cession.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame le Maire lève la séance à 22 heures 10 et annonce que le prochain Conseil municipal aura lieu le 16 mars.